

PROGRAMME DE BOURSES CRÉNEAUX D'EXPERTISE

pour les étudiants internationaux inscrits à la maîtrise en génie

Le programme de bourses *Créneaux d'expertise* vise à faciliter le cheminement universitaire d'étudiantes et d'étudiants internationaux (provenant de l'extérieur du Canada) dans les programmes de maîtrise en génie de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), en octroyant un soutien financier substantiel aux étudiantes et étudiants qui se distinguent par leurs résultats scolaires et leurs réalisations.

Le programme *Créneaux d'expertise* a également pour but de favoriser l'insertion professionnelle des boursières et boursiers dans le milieu socioéconomique québécois.

Les bourses *Créneaux d'expertise* sont octroyées aux candidates et candidats retenus dès leur première année d'inscription à un programme de maîtrise à l'École d'ingénierie de l'UQTR.

Critères d'admissibilité

Pour être admissible à une bourse *Créneaux d'expertise*, l'étudiante ou l'étudiant international doit respecter les critères d'admissibilité généraux suivants :

- avoir obtenu d'excellents résultats scolaires lors des études de premier cycle (moyenne cumulative minimale de 3,5/4,3 ou son équivalent)
- avoir été sélectionné et recommandé par le comité de sélection (les étudiantes et étudiants internationaux présélectionnés pourront être soumis à des tests de classement ainsi qu'à un entretien dirigé par un comité de sélection)
- être admis dans l'un des programmes de maîtrise en génie de l'UQTR :
 - maîtrise en génie électrique
 - maîtrise en ingénierie – concentration génie industriel avec mémoire
 - maîtrise en ingénierie – concentration mécanique

D'autres critères spécifiques seront considérés comme un atout pour les candidats (et pourront servir de discriminant pour des candidatures de même niveau) :

- avoir une codirection ou une association avec une professeure ou un professeur d'un établissement travaillant en collaboration avec une professeure ou un professeur de l'École d'ingénierie de l'UQTR
- avoir un projet industriel avec une entreprise au Québec

Conditions nécessaires à l'obtention de la bourse

- avoir obtenu une lettre de recommandation du comité de sélection des bourses *Créneaux d'expertise*
- être inscrit à temps complet
- avoir accepté officiellement la bourse (en remplissant le formulaire électronique prévu à cet effet)

Valeur de la bourse

Chaque bourse *Créneaux d'expertise* est d'une valeur totale de 10 000 \$ octroyée pendant la première année de maîtrise.

Le versement de la bourse s'étale sur trois sessions successives :

1^{re} session : 3 000 \$

2^e session : 3 000 \$

3^e session : 4 000 \$

À chaque début de session, l'étudiante ou l'étudiant doit toujours répondre aux conditions nécessaires indiquées précédemment pour continuer à avoir droit à la bourse.

Si l'étudiante ou l'étudiant s'inscrit à temps partiel à une session donnée, il perd alors le versement de sa bourse. Par contre, s'il revient à temps complet ultérieurement, son dossier pourra être réévalué par le comité de sélection. Si toutes les conditions du programme sont respectées, il pourra récupérer sa bourse.

Possible reconduction

Sous réserve de la disponibilité des fonds et de l'approbation du comité de sélection, le programme de bourses *Créneaux d'expertise* pourrait être reconduit pour la deuxième année d'études à la maîtrise.

Pour être admissible à cette possible reconduction, le candidat devra respecter les critères suivants :

- avoir réussi sa première année d'études à la maîtrise
- avoir maintenu une moyenne cumulative minimale de 3,5/4,3
- poursuivre son cheminement à temps complet
- poursuivre son projet de recherche initial avec la même professeure ou le même professeur (l'étudiante ou l'étudiant qui changerait de directrice ou de directeur de recherche perdrait son droit, sauf dans une situation jugée exceptionnelle par le comité de sélection)

Autres aides financières possibles

D'autres types d'aide financière destinés aux étudiantes et aux étudiants à la maîtrise peuvent s'ajouter aux bourses *Créneaux d'expertise* :

- la bourse *Universalis Causa* d'une somme d'environ 3 000 \$ par année (sous réserve du respect des critères du programme)
- les bourses issues de subventions professorales (montants variés)

Pour de plus amples renseignements

École d'ingénierie de l'UQTR : ecoleing@uqtr.ca

Personne-ressource : [Marie-France Bolduc](#), secrétaire de direction